

# Nom de l'action : Ha-Py actifs

## Contrats aidés

Ha-Py actif favorise **la création d'emploi** sur le département et permet de faciliter **l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA** rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

- Objectifs :**
- Soutenir financièrement l'employeur dans le cadre du contrat aidé.
  - Apporter une aide administrative et assurer le suivi du contrat.
  - Favoriser l'acquisition et le développement de compétences du salarié

**Contenu :** les employeurs qui recrutent des personnes bénéficiaires du RSA peuvent percevoir une **aide financière** sous couvert de la mise en place d'un **tutorat** et un **plan de formation** du futur salarié, via un contrat de travail sous la forme d'un **PEC** (Parcours Emploi Compétences) ou d'un **CIE** (Contrat Initiative à l'Emploi).

**Modalités et la mise en œuvre :** le contrat est régi par le **code du travail**. C'est un contrat de **droit privé à durée déterminée ou indéterminée**. Sa durée hebdomadaire est de **20 à 35h** modulable avec possibilité d'heures complémentaires. Le salaire est le **SMIC minimum**.

Bénéficiaire du RSA Hautes-Pyrénées	Employeur du secteur non-marchand*	Employeur du secteur marchand*
	PEC	CIE
<b>Financement</b>	Département	
<b>Durée hebdomadaire de prise en charge</b>	20h à 30h	20h à 35h
<b>Durée de prise en charge maximale au titre d'un premier contrat de travail</b>	12 mois (CDD de 12 mois ou CDI)	12 mois (CDD de 6 ou 12 mois ou CDI)
<b>Durée de prise en charge maximale au titre d'un renouvellement de contrat de travail</b>	12 mois	Pas de renouvellement
<b>Taux de prise en charge de l'aide du SMIC brut</b>	<b>50%</b>	<b>32,50%</b>
	<b>Majoration de 10%</b> (à la charge du Département) <b>pour 2 types de PEC</b> (critères non cumulatifs) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les + de 50 ans</li> <li>• dans le secteur de l'autonomie (NAF 86, 87 ou 88)</li> </ul>	

\* les employeurs des départements limitrophes peuvent bénéficier de cette aide si le bénéficiaire du RSA dépend du département des Hautes-Pyrénées.



**Ha-Py actifs**  
le réflexe emploi

Plus d'infos >>



## Exonérations de charges patronales pour l'employeur

Réduction générale des cotisations et contributions patronales.

## La mise en œuvre du contrat

**Le dossier administratif** du contrat aidé est constitué du CERFA (Centre d'Enregistrement et de Révision des Formulaires Administratifs) signé par le prescripteur, l'employeur et le salarié, d'un contrat de travail conclu entre l'employeur et le bénéficiaire et de documents annexes.

**Le référent RSA** est chargé de la complétude des documents et d'assurer le suivi du parcours d'insertion professionnelle tout au long du contrat

Les documents sont envoyés à l'ASP (Agence de Service et de Paiement). Chaque mois, l'employeur se connectera sur le portail [Sylae](#) via l'ASP afin de déclencher l'aide.

## Les engagements

### De l'employeur

L'employeur désigne un **tuteur** qui est chargé d'accompagner au quotidien le salarié en contrat aidé dans son travail (prépare son arrivée, l'accueille et l'accompagne).

Par ailleurs, des **actions de pré-qualification, de formation qualifiante, de périodes de mise en situation en milieu professionnel** (PMSMP) sont initiées afin que le salarié acquière de l'expérience et des compétences.

### Du Département

**Le référent** est chargé de formaliser les objectifs d'accompagnement, de formation et d'insertion avec l'employeur et le salarié lors des **3 rencontres tripartites** (démarrage du contrat, bilan intermédiaire et bilan final) et d'identifier avec le salarié des solutions possibles suite au contrat et accompagnement dans leur mise en œuvre.

## Les +

Une aide financière du Département pour le recrutement d'un bénéficiaire du RSA.

Le salarié se forme selon l'expertise de l'entreprise.

Un suivi personnalisé avec un référent et un soutien administratif dans vos démarches.

## Pour qui ?

- Entreprises, collectivités, associations
- Bénéficiaire du RSA

## Contact du Département

**Karine Guerrin**

Gestionnaire Contrats Aidés / Service Insertion

Tél 05 62 56 51 49 / Port. 07 84 00 12 09